



HERBICIDE anti-graminées de post-levée des blés durs et tendres d'hiver et de printemps, seigle et triticale*

*Cf. tableau des usages.

Puma[®] LS

Conditionnement(s)

Bidon 5 L

Fiche d'identité

Composition :

Autres composants dangereux CLP

- Fénoxaprop-P-éthyle
- Mefenpyr-diéthyl
- masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Classification RAC : 1

Formulation : émulsion de type aqueux (émulsion aqueuse)

Numéro AMM : 9600195

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : fénoxaprop-p-éthyl
Teneur : 69g/l, soit 6.6% (m/m)
Famille chimique : pyridylphényléthers
Mode d'action : Action principalement par voie foliaire.

Substance active : méfenpyr-diéthyl
Teneur : 18.75g/l, soit 1.8% (m/m)
Famille chimique : pyrazoles
Mode d'action : Augmentation de la métabolisation de la substance herbicide active en accélérant son hydrolyse dans la culture.

Description

Le produit est un herbicide de post-levée actif sur les graminées adventices des blés tendres d'hiver et de printemps, des blés durs d'hiver et de printemps ainsi que du seigle et du triticale. En plus de sa matière active herbicide le fénoxaprop-p-éthyl, le produit contient du méfenpyr-diéthyl qui est un phytoprotecteur.

Préparation

Préparation de la bouillie

Diluer le produit selon le matériel de pulvérisation utilisé, dans 40 l/ha (girojet) à 300 l d'eau/ha : - bien agiter le bidon avant emploi. - remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur. - mettre en route l'agitation et verser dans la cuve la dose de produit nécessaire. - terminer le remplissage de la cuve et maintenir l'agitation jusqu'à la fin de l'application.

Mélanges et compatibilité

Il est nécessaire d'espacer de 7 jours le traitement avec le produit et l'application d'engrais liquides. De même il est déconseillé de mélanger le produit avec des produits "correcteurs de carence". En cas de mélange, il est préférable de ne pas descendre en-dessous d'un volume de bouillie de 150 l/ha.

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
 Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques de l'EP	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (PROTECTOR)				
	INÉVITABLEMENT CONTAMINÉ	PROTECTOR AGC	PROTECTOR AGC	PROTECTOR AGC	PROTECTOR AGC
SAINT-REMI (N° EN ISO 314 146) PROTECTOR AGC (N° EN ISO 314 146) ou le complément EN ISO 314 146 (N° 1)	✓	✓	✓	✓	✓
PROTECTOR AGC contenant du complément EN ISO 314 146	✓	✓	✓	✓	✓
PROTECTOR AGC contenant du complément EN ISO 314 146	✓	✓	✓	✓	✓
PROTECTOR AGC contenant du complément EN ISO 314 146	✓	✓	✓	✓	✓
PROTECTOR AGC contenant du complément EN ISO 314 146	✓	✓	✓	✓	✓

*En cas d'interférence sur le matériel pendant le plein de pulvérisation: Dans ce cas, les points ne doivent être protégés l'extérieur de la cuve et doivent être stockés après utilisation à l'intérieur de la cuve.

** Un cas de contact avec la culture traitée.

†† Association d'usagers contre les déchets agricoles (UCA) de culture maraîchère et d'usagers anti-polluants (UCA) - Veillez à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le point de traitement des appareils respiratoires.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac transluide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

- respecter les mesures élémentaires d'hygiène lors de l'épandage des bouillies.
- rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.
- PUMA LS respecte le gibier mais est dangereux pour les poissons ; ne pas pulvériser trop près des points d'eau et éviter tout débordement de rampes sur les mares, cours d'eau, fossés.
- Ne pas utiliser PUMA LS sur orges et esourgeons. Eviter la dérive de pulvérisation sur les cultures adjacentes suivantes : avoines, orges et esourgeons.
- Ne pas associer PUMA LS avec de l'huile sur seigle et triticale.
- Pour retarder ou limiter l'apparition de souches résistantes, il est impératif de se reporter à la notice d'utilisation et aux observations des organisations professionnelles
- On accompagnera cette mesure par de bonnes pratiques culturales définies par l'ANPP (rotation de cultures d'hiver et de printemps, labours, etc...).

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la



réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

Nettoyer très soigneusement le matériel de pulvérisation immédiatement après l'application afin d'éviter tous risques pour les autres cultures sensibles traitées à la même époque. La vidange du fond de cuve et le traitement des effluents phytosanitaires doivent se faire conformément à la réglementation en vigueur.

Pour ce faire, vidanger complètement la cuve en fin de traitement puis rincer la totalité de l'appareil à l'eau claire, vidanger à nouveau.

De retour à l'exploitation agricole, sur une aire de lavage sécurisée, remplir entièrement la cuve en utilisant un produit nettoyant spécifique. Mettre l'agitation en marche et laisser agir une dizaine de minutes puis vidanger l'effluent phytosanitaire complètement. Retirer les buses, les pastilles et les filtres et les nettoyer avec le produit nettoyant puis les rincer à l'eau claire, remonter le tout. Remplir à nouveau le pulvérisateur avec de l'eau claire et le vidanger.

Eviter de vider et rincer le matériel à proximité des arbres ou autres plantes qu'on désire conserver.

Eviter en particulier les zones explorées par leurs racines.

Eviter de contaminer toute source d'eau, mare, fossés, cours d'eau, notamment celle qui pourrait servir à l'irrigation des autres cultures.

Vider et éliminer les emballages en respectant la réglementation.

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond

de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.



AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
EUH381 - Susceptible de provoquer une perturbation endocrinienne chez l'être humain.
EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Danger



P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P263 - Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P333+P313 - En cas d'irritation/éruption cutanée : consulter un médecin.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SPe3 - Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée.

Délai de rentrée

48 heures après traitement.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Mentions obligatoires

SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau: Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion: Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : 0°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082

Classes de danger



Danger principal

Danger secondaire

Danger tertiaire

9 - Matières et objets dangereux divers

-- non concerné par un classement

-- non concerné par un classement

Dangereux pour l'environnement

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Blé dur d'hiver	Désherbage (graminées annuelles)	1.211l/ha	stade BBCH 11 à BBCH 32		1a, 4a
Blé dur de printemps	Désherbage (graminées annuelles)	1.011l/ha	stade BBCH 11 à BBCH 32		1a, 4a
Blé tendre d'hiver	Désherbage (graminées annuelles)	1.211l/ha	stade BBCH 11 à BBCH 32		1a, 4a
Blé tendre de printemps	Désherbage (graminées annuelles)	1.011l/ha	stade BBCH 11 à BBCH 32		1a, 4a
Triticale	Désherbage (graminées annuelles)	1.211l/ha	stade BBCH 11 à BBCH 32		1a, 4a
Seigle	Désherbage (graminées annuelles)	1.211l/ha	stade BBCH 11 à BBCH 32		1a, 4a
Graminées porte-graine	Désherbage	1.011l/ha			1a, 4a
Epeautre	Désherbage (graminées annuelles)	1.211l/ha	stade BBCH 11 à BBCH 32		1a, 4a

*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

4. Plantes non-cibles

4a. . Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Champ d'activité

Très sensibles > à 95 %

Agrostide, Folle avoine, Pâturin commun, Vulpin

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

Le produit peut s'utiliser avec ou sans huile (type ACTIROB®< B).

Stade agrostis jouet du vent	2 à 3 feuilles	début tallage à mi-tallage	mi-tallage à avant fin tallage	1 à 2 noeuds
Produit sans huile	0,8 l/ha	1 l/ha	1,2 l/ha	1 l/ha
Produit avec huile	0,6 l/ha + (1 l/ha)	0,8 l/ha + (1 l/ha)	1 l/ha + (1 l/ha)	1 l/ha + (1 l/ha)

(*) l'agrostis étant moins sensible au stade fin tallage, il est conseillé d'éviter une application herbicide avec le produit à ce stade de l'adventice. - Avoine à chapelet (parties aériennes) au stade 6 feuilles: 1,2 l/ha.



Stade vulpin ou folle-avoine	2 à 3 feuilles à début tallage	tallage à 2 noeuds	2 noeuds et au-delà
Produit sans huile	0,8 l/ha	1 l/ha	1,2 l/ha
Produit avec huile	0,6 l/ha + (1 l/ha)	0,8 l/ha + (1 l/ha)	1 l/ha + (1 l/ha)

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

La période d'application pour les blés tendres et durs d'hiver et de printemps ainsi que pour le seigle et le triticale s'étend du stade 1 feuille au stade 2 noeuds.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Classification HRAC

1 - Action principalement par voie foliaire.

Application (matériel, pression)

Le produit peut être appliqué seul ou en mélange avec de l'huile. Dans ce dernier cas, les points suivants sont à respecter : - utiliser uniquement de l'huile végétale estérifiée (type ACTIROB B). BayerCropScience décline toute responsabilité en cas de dommage impliquant le produit associé avec d'autres types d'adjuvants. De telles associations sont effectuées sous l'entière responsabilité de l'utilisateur. - rincer soigneusement le pulvérisateur avant et après utilisation, - appliquer l'association PUMA LS + huile végétale sur des céréales en bon état végétatif. La pulvérisation doit atteindre la végétation des graminées à détruire.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE		
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS				
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)						
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) (1)						
BOTTES certifiées EN 13 832-3						

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

** En cas de contact avec la culture traitée.

(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



Mentions légales

Puma® LS 69 g/l fénoxaprop-p-éthyl 18.75 g/l méfenpyr-diéthyl AMM n°9600195 Détenteur d'homologation : Bayer SAS ® Marque déposée Bayer

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2 Perturbateur endocrinien pour la santé humaine, Catégorie 2 Très persistant et très mobile.



⚠ ⚠ ⚠ Danger ⚠ ⚠ ⚠ H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. ⚠ EUH381 - Susceptible de provoquer une perturbation endocrinienne chez l'être humain. ⚠ EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. ⚠ H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Avril 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)